

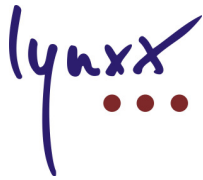
# LynxxHR

# Salaires

Nouveaux paramètres

Assurances Sociales 2011





Le contenu de ce document et tous les programmes et documents associés sont protégés et ne peuvent être reproduits sans l'autorisation écrite de Lynxx Business Solution SA ("Lynxx")

Ce document ne constitue ni une offre, ni un contrat, ni une base de contrat et Lynxx se réserve le droit de modifier le contenu de ce document en tout temps sans notification préalable.

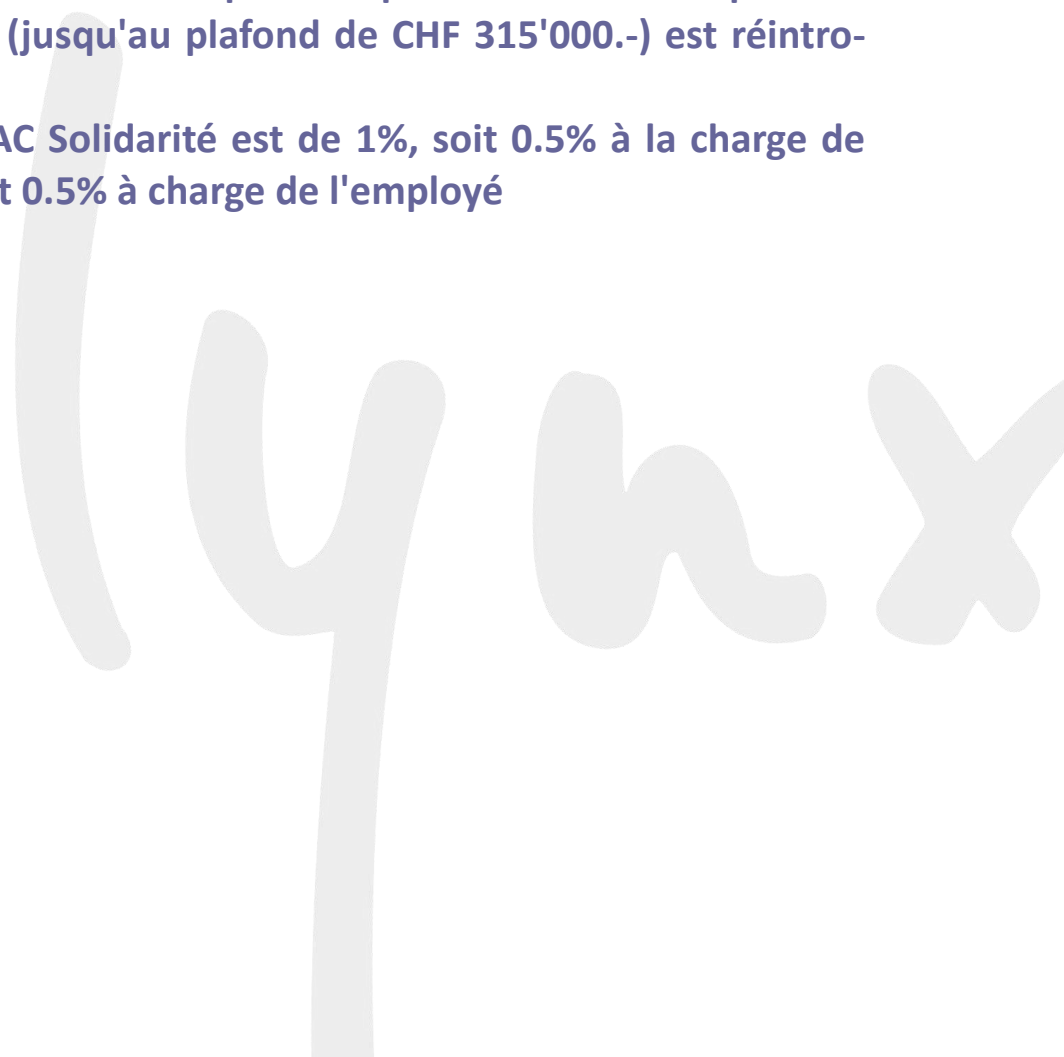
Lynxx HR est une marque déposée de Lynxx Business Solutions SA

© 2010 Lynxx Business Solutions SA.

Ainsi que votre caisse AVS/AC vous a probablement informé, les taux des cotisations AVS/AI/APG et AC vont changer dès le 1.1.2011.

Pour mémoire :

- Les cotisations AVS/AI/APG passent de 10.1% à 10.3%, soit 5.15% à la charge de l'employeur, et 5.15% à charge de l'employé
- Les cotisations AC (Chômage) passent de 2% à 2.2%, soit 1.1% à la charge de l'employeur, et 1.1% à charge de l'employé
- Le plafond AC reste inchangé à CHF 10'500.- par mois ou CHF 126'000.- par année
- La cotisation AC Solidarité pour les parts de salaires dépassant CHF 126'000.- (jusqu'au plafond de CHF 315'000.-) est réintroduite.
- La cotisation AC Solidarité est de 1%, soit 0.5% à la charge de l'employeur, et 0.5% à charge de l'employé



### Attention:

- Il se peut que vos paramètres diffèrent du standard, nous vous invitons à bien contrôler les libellés et à effectuer des tests avant de générer les salaires de janvier 2011.
- L'exercice 2010 doit être bouclé (y.c la période 12/2010) avant de procéder aux changements des paramètres
- D'autres paramètres doivent probablement aussi être modifiés pour 2011 (taux de cotisations LAA ou APG maladie, etc...). Nous vous invitons à prendre contact avec le support Lynxx pour la mise à jour de ces paramètres qui sont particuliers à chaque client et à chaque contrat

lynxx

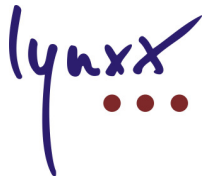


## Modification des données fixes communes

Dans le menu général, sous *Saisie*-> *Codes Salaires*->*Données fixes communes* :

Code	Description	Valeur
19	Max. AC solidarité annuel	315000.0000
20	Maximum AC annuel	126000.0000
21	Taux retenue AC	-1.1000
22	Taux retenue AC solidarité	-.5000
25	Taux retenue AVS	-5.1500
26	Franchise AVS rentiers	16800.0000
28	Assurance maternité	-.0200
29	Ass. maternité Employeur	.0200
30	Maximum LAA annuel	126000.0000
31	Taux retenue LAA Hommes	-.6890
32	Taux retenue LAA Femmes	-.6890
33	Taux retenues LAA compl. H	-.3420
34	Taux retenues LAA compl. F	-.3420
35	Plafond LAA complém. (mensuel)	31166.7000
36	Plafond APG maladie (mensuel)	41666.7000
37	Plafond LAA complémentaire annuel	374000.0000
38	Plafond APG maladie annuel	500000.0000
41	Taux vacances 4 sem.	8.3300
42	Taux vacances 5 sem.	10.6400
43	Taux vacances 6 sem.	13.0400
51	Taux APG maladie H <5 ans serv	-.5100
52	Taux APG maladie H >5 ans serv	-.5700
53	Taux APG maladie F <5 ans serv	-.5100
54	Taux APG maladie F >5 ans serv	-.5700
60	Taux LPP employé risque 1.5	-1.5000
61	Taux LPP employé risque 2.0	-2.0000
62	Taux LPP employé épargne 3.5	-3.5000
63	Taux LPP employé épargne 6.0	-6.0000
64	Taux LPP employé épargne 7.0	-7.0000
65	Taux LPP employé épargne 8.5	-8.5000
69	Déduction coordination	21888.0000
70	Taux LPP employeur risque 2.5	2.5000
71	Taux LPP employeur risque 2.0	2.0000
72	Taux LPP employeur frais	1.0000
73	Taux LPP employeur épargne 4.0	4.0000
74	Taux LPP employeur épargne 7.0	7.0000
75	Taux LPP employeur épargne 8.0	8.0000
76	Taux LPP employeur épargne 9.5	9.5000
77	Taux LPP employeur épargne 4.0	4.0000
79	Taux fr. form. Prof. (LFFP)	.0800
80	Taux AVS Employeur	5.1500
81	Taux fr. adm. AVS employeur	.0400
82	Taux ALFA Employeur	1.7000
83	Taux AC employeur	1.1000
84	Taux AC solidarité employeur	.5000
85	Taux AMat employeur	0000





Dans le menu général, sous *Saisie-> Codes Salaires->Données fixes communes* :

Les paramètres à changer sont :

19	Maximum AC solidarité annuel:	315000
21	Taux de retenue AC:	-1.1
22	Taux retenue AC solidarité:	-0.5
25	Taux de retenue AVS:	-5.15
80	Taux AVS employeur:	5.15
83	Taux AC employeur:	1.1
84	Taux AC solidarité employeur:	0.5

## Modification des données fixes des sociétés

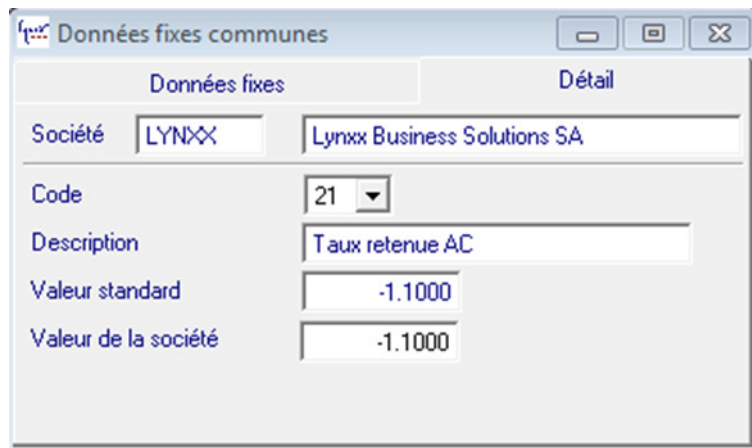
Dans le menu général, sous *Saisie->Sociétés->Données fixes* :

Modifier les 7 codes de données comme ci-dessus, et les aligner sur les données fixes communes :

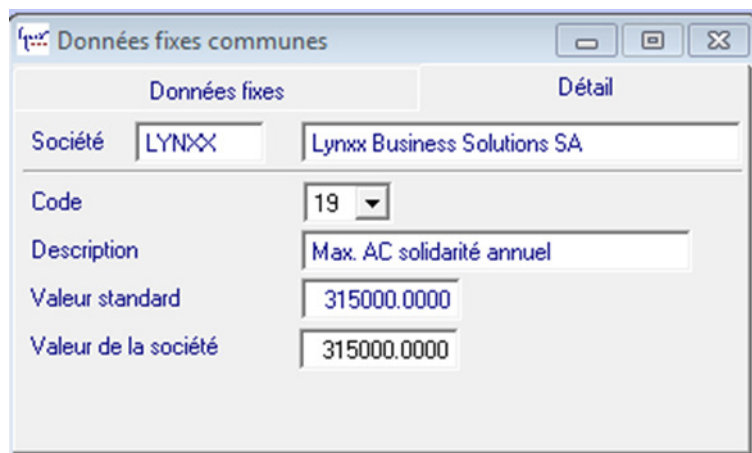
19	Maximum AC solidarité annuel:	315000
21	Taux de retenue AC:	-1.1
22	Taux retenue AC solidarité:	-0.5
25	Taux de retenue AVS:	-5.15
80	Taux AVS employeur:	5.15
83	Taux AC employeur:	1.1
84	Taux AC solidarité employeur:	0.5

**ⓘ Attention : ces paramètres sont à modifier dans chaque société que vous traitez**





Données fixes		Détail	
Société	LYNXX	Lynxx Business Solutions SA	
Code	21		
Description	Taux retenue AC		
Valeur standard	-1.1000		
Valeur de la société	-1.1000		



Données fixes		Détail	
Société	LYNXX	Lynxx Business Solutions SA	
Code	19		
Description	Max. AC solidarité annuel		
Valeur standard	315000.0000		
Valeur de la société	315000.0000		

Si vous avez des questions ou des problèmes, merci de contacter la hot-line Lynxx

027 324 48 10 ou [support@lynxx.ch](mailto:support@lynxx.ch)

Lynxx Business Solutions SA  
Décembre 2010/pp

